

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



PRÉFET DU CHER

Bourges, le 17 juin 2020

## SECOND TOUR DES ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 28 JUIN 2020 DANS LE DÉPARTEMENT DU CHER

- CONSULTATION DES PROFESSIONS DE FOI  
DES LISTES DE CANDIDATS  
DES COMMUNES DE 2 500 HABITANTS ET PLUS -

Dans le cadre du second tour des élections municipales du dimanche 28 juin 2020, le ministère de l'Intérieur a développé un site internet où pourront être consultées les professions de foi numérisées des listes de candidats des communes de 2 500 habitants et plus (BOURGES et SAINT-FLORENT-SUR-CHER), après validation par les commissions de propagande.

L'ensemble des professions de foi seront consultables sur le site [www.programme-candidats.interieur.gouv.fr](http://www.programme-candidats.interieur.gouv.fr) à compter du lundi 15 juin à 18 heures.

Le Préfet du Cher

### Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication 02 48 67 34 36 - [pref-communication@cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@cher.gouv.fr)

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)

